

1.  Gobelets réutilisables de couleur (pour les repérer sur la neige) + <b>bacs de récupération</b> aux ravitaillements sur le parcours.	2.  Gestion et respect du <b>protocole sanitaire</b> en vigueur.	3.  Incitation au <b>covoiturage</b> : organisateurs, clubs, concurrents + indication de parkings dans les vallées	4.  <b>Réduction et gestion</b> des déchets, tri, récupération des bio déchets avec l'appui des communautés de Communes.	5.  <b>Respect du milieu</b> – préserver les espaces nature – remise en état des pistes après l'épreuve (panneaux, flèchages, rubalisés, etc.).
14.  <b>Balisage :</b> L'organisateur s'engage à enlever le matériel de balisage à l'issue de l'épreuve ou le lendemain en cas de délocalisation (conforme directives FFS).				6.  <b>Déclaration</b> de la manifestation sportive auprès des autorités (Préfecture, CEA et locales)
13.  <b>Etudes des incidences</b> de la manifestation et du tracé des pistes sur l'environnement avec Parc des Ballons des Vosges.	<p><i>Charte à l'intention des organisateurs, concurrents et encadrants : Chacun devra, dans la mesure du possible, avoir une conduite respectueuse de l'environnement (déplacements, tri de déchets sur le lieu de l'épreuve, préserver les espaces naturels traversés, etc.).</i></p>			7.  <b>Informations</b> sur la navette des neiges.
12.  <b>Respect et Evaluation des incidences Natura 2000.</b>	11.  <b>Achat ravitaillement</b> au détail si possible, livraison en caisses. Proposition de <b>produits régionaux</b> aux concurrents aux ravitaillements et récompenses	10.  <b>Dématérialisation</b> de la communication auprès des membres de l'organisation (visio conférences, informations en ligne).	9.  <b>Informations, Règlements et Résultats</b> sur sites internet de la Nordique des Crêtes, du CRMV, du Sportif.com et de la FFS	8.  <b>Limitation</b> des impressions documents : inscriptions en ligne et sur place.